



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 04835

Numéro SIREN : 501 483 051

Nom ou dénomination : @.XIOME

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2017 sous le numéro de dépôt 5944

SARL @.XIOME

**1 rue des Mésanges
78 780 MAURECOURT**

**Transformation en
Société par Actions Simplifiée**

**Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux comptes**

Joseph MILESI

*Expert comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région de Lyon
Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Chambéry
127 rue de Gascogne – BP 214 – 73 604 MOUTIERS CEDEX*

SARL @.XIOME

**1 rue des Mésanges
78 780 MAURECOURT**

RCS VERSAILLES 501 483 051

Transformation en Société par Actions Simplifiée

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL @.XIOME
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En exécution des missions de Commissaire à la transformation et de Commissaire aux comptes qui nous ont été confiées, en application des dispositions des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 30 septembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse sur la situation de votre société d'une part ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social d'autre part.

1- MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

➤ Analyse de la situation de la société :

- Compte tenu des informations recueillies, il ressort que l'activité de la société se poursuit normalement depuis le 1^{er} 30 septembre 2015.
- La société n'a pas acquis ou cédé de titres de participations sur 2015.
- Sa structure financière au 30 septembre 2015 est saine.
- Le traitement fiscal (TVA et impôt sur les bénéfices des sociétés) en 2014 et pour l'exercice 2015 n'appelle pas de commentaire de notre part.
- Nos divers sondages ont répondu de manière satisfaisante aux assertions d'exhaustivité, de réalité, de propriété, de correcte évaluation, de séparation des exercices et de correcte imputation.
- Nous n'avons pas décelé (ou été averti) de quelconques informations ou événements susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation à la date de ce rapport, ni dans les documents comptables 2015, ni dans les déclarations de la direction, ni dans le projet du rapport de gestion du gérant destiné à l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la transformation.

➤ Contrôles juridiques liés à la transformation de la société :

- L'objet social reste licite pour une société constituée ou transformée en Société par Actions Simplifiée.
- Le capital de la société reste fixé à la somme de 10 000 €uros.
- La durée de la société (99 ans à compter de sa constitution) et la date de clôture de l'exercice social (30 septembre de chaque année) restent inchangées.

- La transformation de la société en société par actions simplifiée aura pour effet de mettre fin aux fonctions de la gérance. Il est alors envisagé de nommer en qualité de Président, Monsieur Matthieu VANDREBECQ.
- La société @.XIOME, même sous la forme de SAS, ne dépasse pas deux des trois seuils relatifs à la nomination obligatoire d'un commissaire aux comptes.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

2- MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- A analyser les éventuels avantages particuliers liés à l'opération envisagée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La transformation envisagée ne prévoit aucun avantage particulier au profit des associés ou tiers.

Rapport rédigé à Moûtiers, le mercredi 2 décembre 2015.

Joseph MILESI

Commissaire à la transformation
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Chambéry